



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FEMARBEL
FÉDÉRATION DES MAISONS DE REPOS



UNESSA **santhea**



Monsieur Yves Coppieters
Ministre de la Santé

Nos réf. : DK/ALV/JMR/CB/2025-38

Vos réf. :

Annexe(s) : /

Namur, le 23 octobre 2025

Monsieur le Ministre,

**Concerne : Digitalisation des maisons de repos en 2026
Coût et prime**

Nous vous adressons la présente au nom des quatre Fédérations représentatives du secteur des maisons de repos en Wallonie : la Fédération des CPAS, FEMARBEL, SANTHEA et UNESSA.

1. CONTEXTE

1.1 Dès 2026, deux flux entre les MR-S et organismes assureurs wallons passeront du papier au numérique :

- demande de forfait (mars 2026) ;
- facturation mensuelle (avril 2026).

1.2. A Bruxelles, la seule facturation électronique mensuelle est déjà pratiquée. Sur base de l'expérience bruxelloise, on sait que les firmes ont demandé de l'ordre de 15 euros par lit pour la facturation électronique mensuelle.

Une prime de 7 500 euros par maison a été payée par Iriscare, compte tenu de l'évaluation des montants facturés aux institutions.

1.3. Lors de la remise des estimations des besoins dans le cadre du budget 2026 de l'AVIQ, le secteur des maisons de repos avait plaidé pour une prime afin d'accompagner la digitalisation, à l'instar de ce qui a été prévu à Bruxelles.

2. ANALYSE ET REMARQUES

2.1. Verbalement, l'AVIQ nous a informé que la digitalisation des deux flux n'aurait pas d'impact en termes de coût pour les MR-S vu que les changements étaient imposés par la Région. Selon l'Agence, les firmes de logiciel ne pourraient facturer de frais d'actualisation de leur logiciel (« mise à jour légale du marché »).

2.2. Un bref sondage a été fait auprès des affiliés des quatre Fédérations. Il s'agit de chiffres officiels basés sur des devis adressés à des institutions. Corilus, un des deux leaders sur le marché, demanderait au niveau du secteur public :

- 3 146 euros en montant unique ;
- 1,48 euro par lit par mois en plus.

Pour une maison de repos de 100 lits, cela implique 4 922 euros de coût supplémentaire.

Au niveau du secteur associatif, la firme Malta prévoit les frais suivants hors TVA pour une maison de moins de 100 lits :

- 2 291 euros pour la licence ;
- 295 euros pour la formation ;
- 820 euros pour l'installation ;
- 827 pour la maintenance et le droit d'utilisation.

Soit un coût total de 5 121 euros, TVA comprise.

2.3. Une prime de 5 000 euros aurait été envisagée par le Cabinet du Ministre de la Santé dans le cadre du conclave budgétaire.

2.4. À l'heure actuelle, une intervention pour frais d'administration est prévue dans le budget des maisons de repos. Indexée, elle est de 0,16 euro par résident et par jour.

La digitalisation devrait impliquer dans une certaine mesure une diminution des frais administratifs tant au niveau des mutuelles que des maisons de repos.

Au sein des maisons, les encodages et vérifications restent toutefois identiques. Les informations relatives aux résidents, aux forfaits et aux facturations doivent toujours être introduites, contrôlées et validées manuellement par les équipes administratives. La digitalisation modifie le canal de transmission, mais ne simplifie pas le travail de préparation, de contrôle des pièces ou de gestion des rejets. De nouvelles tâches apparaissent en outre :

- Suivi des connexions et des transmissions électroniques ;
- Contrôles de conformité eHealth et RGPD ;
- Coordination avec les prestataires informatiques ;
- Gestion des éventuels incidents techniques.

PROPOSITION

Le Secteur sollicite

- une prime fixe en 2026 de 5 000 euros ;
- une majoration de l'intervention pour frais administratifs sur 2027. Celle-ci sera estimée sur base des surcoûts mensuels facturés aux maisons par les firmes informatiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

DOROTHEE KLEIN
Présidente
Fédération des CPAS
Union des Villes et
Communes de Wallonie

Philippe DEVOS
Directeur général
Unessa

Yves SMEETS
Directeur général
Santhea

Vincent FREDERICQ
Secrétaire général
Femarbel

Contacts :

Fédération des CPAS wallons (UVCW) - Jean-Marc Rombeaux – jean-marc.rombeaux@uvcw.be

Ferubel-Femarbel - Vincent Fredericq - sec-gen@femarbel-ferubel.be

Santhea - Pierre-Yves Lambotte - pierreyves.lambotte@santhea.be

Unessa - Catherine Dechèvre – catherine.dechevre@unessa.be